

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

-----  
*Séance du mardi 31 mars 2026*

Rapporteur : Monsieur le Maire

## QUESTION N°6 :

### **Délibération portant élection des membres du conseil d'administration du CCAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,  
Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6, R.123-8 et R.123-10,  
Vu la délibération précédente portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

Considérant que, conformément à ces dispositions, le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siègeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement,

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste,

Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou les listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,

Après cet exposé, le conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection des membres au scrutin secret, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers :

Liste A : Marie-Lise DEGREMONT, Patricia PRADIGNAC, Catherine LEVARAY, Sandrine LEQUEUX, Bernadette MALANDAIN, Marie-José BOLEA, Nathalie LETELLIER

Liste B : Audrey PITTE

A l'issue du scrutin, le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 2.71

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste A	17	6	0
Liste B	2	0	1

Le conseil municipal proclame donc élus membres du conseil d'administration du CCAS :

Liste A : Marie-Lise DEGREMONT, Patricia PRADIGNAC, Catherine LEVARAY, Sandrine LEQUEUX, Bernadette MALANDAIN, Marie-José BOLEA

Liste B : Audrey PITTE

Signature du maire

Signature du secrétaire de séance

Date de mise en ligne

03/04/2026



# CONSEIL MUNICIPAL

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD  
76400 (SEINE MARITIME)

## Séance du mardi 31 mars 2026

### Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	0
Absents :	2
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX  
Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey  
PITTE, Marie-Pierre PRIEUR,  
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Sébastien DUPREY, Aloïse  
HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, Ludovic  
VERDIERE *Conseillers municipaux*

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Patricia PRADIGNAC (pouvoir à Bernadette MALANDAIN), Monsieur  
Louis VASSEUR (pouvoir à Marie-Pierre PRIEUR),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire  
générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à  
l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Nathalie  
LETELLIER* a été désignée pour remplir ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 076-217606003-20260331-20260306-DE